



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents :

Laurent BAUDE – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Francis RODRIGUES – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Christophe SARRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés :

Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Elisabeth GUEYTE – Stéphanie DARDEAU

Pouvoirs :

Patricia BLANC a donné pouvoir à Linda LOISEL
Jean-Louis FERRIER a donné pouvoir à Laurent BAUDE
Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Philippe RINGUET
Stéphanie DARDEAU a donné pouvoir à Olivier MORAND

Secrétaire de séance : Philippe RINGUET

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	16
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	20
Contre	
Abstention	

49/25 – TARIFICATION DES SÉJOURS ET DES ANIMATIONS – VACANCES D'ÉTÉ 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis plusieurs années, la Commune organise des campings et des animations quotidiennes pendant les vacances d'été pour les enfants.

Il est proposé des tarifs basés sur le taux d'effort.

Les tarifications proposées pour l'été 2025 sont les suivantes :

VEILLÉE AU CENTRE ou AU TONO

Le coût est calculé sur la base de 15 enfants, soit 12.86 €.

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond
2,55 €	0.4592 %	7,10 €

Les enfants extérieurs scolarisés à Semoy

Nuit	7,10 €
------	--------

Les familles hors commune

Nuit	12,86 €
------	---------

Pour les activités en soirée au TONO (bowling, karaoké ou autres...) la tarification découverte ou escapade sera appliquée.

NUIT AU CENTRE ou AU TONO

Le coût est calculé sur la base de 15 enfants, soit 33.21 €.

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond
4,98 €	1.1321%	16,61 €

Les enfants extérieurs scolarisés à Semoy

Nuit	16,61 €
------	---------

Les familles hors commune

Nuit	33,21 €
------	---------

TONO

Camping de Jargeau du 29 au 31 Juillet.

Le coût du séjour est calculé sur la base de 16 enfants, soit 207.53 €.

Tarif plancher	Taux d'effort	Tarif plafond
87,00 €	12,25 %	125,00 €

Les enfants extérieurs scolarisés à Semoy

Camping	145.27 €
---------	----------

Les familles hors commune

Camping	207,53 €
---------	----------

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 17 Juin 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER les tarifs sus mentionnés pour les veillées, nuitées et séjour de l'été 2025.**

Fait à Semoy, le 24 juin 2025

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



Le secrétaire de séance,

Philippe RINGUET

Adjoint au Maire

Transmission au contrôle de légalité le : 26 JUIN 2025

Publication numérique le : 26 JUIN 2025

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le



ID : 045-214503088-20250624-49_25-DE